

BELGIQUE

Malgré la progression des taux d'emplois, l'utilisation de la main-d'œuvre reste faible. La croissance de la productivité du travail a baissé, quoiqu'à partir d'un niveau relativement élevé.

Priorités reposant sur des indicateurs

Alléger l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité

Des voies d'accès attractives à la retraite anticipée financées par les pouvoirs publics, notamment les allocations de chômage et les prépensions, expliquent le faible taux d'emploi des tranches d'âge supérieures de la population d'âge actif.

Mesures prises : Des critères de recherche d'emploi jusqu'à l'âge de 58 ans ont été progressivement introduits pour les nouveaux demandeurs d'allocations de chômage. Les compléments d'allocations de chômage versés par les employeurs aux travailleurs âgés licenciés sont maintenant assujettis à des cotisations (réduites) de sécurité sociale. Le plafond appliqué aux salaires pris en compte pour le calcul des pensions versées dans le cadre du régime général des travailleurs salariés est indexé sur les salaires, et non plus sur les prix, depuis la réforme de 1996, ce qui réduit la désincitation à la poursuite de l'activité.

Recommandations : Réduire encore l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité en alignant progressivement les conditions d'accès aux programmes de retraite anticipée sur celles des prépensions et, durant la transition, en mettant fin à l'accumulation des droits à pensions pour les bénéficiaires de ces programmes. Il faudrait en outre faire en sorte que les prépensions soient équitables sur le plan actuarielle.

Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail

L'utilisation de la main-d'œuvre est faible, ce qui tient en partie au niveau élevé des taux effectifs d'imposition des revenus du travail. Celui-ci s'explique par une forte pression fiscale globale, et par l'étroitesse de l'assiette de l'impôt sur les revenus du capital.

Mesures prises : Les cotisations de sécurité sociale ont été réduites, notamment pour les personnes à faible revenu, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été allégé, et un crédit d'impôt remboursable pour les travailleurs à bas revenu a été mis en place.

Recommandations : Il faudrait dégager des marges de manœuvre pour alléger encore la fiscalité des revenus du travail en réduisant les dépenses publiques, notamment en matière de transferts sociaux, et en revoyant à la baisse les dépenses fiscales.

Alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises

Les pouvoirs publics ne sont pas tenus d'examiner des solutions de remplacement d'un meilleur rapport coût-efficacité avant d'adopter de nouvelles dispositions réglementaires. En outre, les charges administratives se sont alourdies.

Mesures prises : Le gouvernement réexamine les quelques dispositifs de contrôle des prix encore en place et les règles applicables à certains secteurs, en vue d'une libéralisation. Les charges administratives sont en cours d'allègement, grâce à des mesures de simplification et à une utilisation accrue de l'administration électronique.

Recommandations : Les autorités réglementaires devraient être tenues d'étudier les différents moyens d'intervention envisageables avant d'adopter de nouvelles dispositions et devraient recevoir des orientations en la matière. Le gouvernement devrait continuer à supprimer les réglementations sectorielles inutiles, réduire les charges administratives et revoir les lois et règlements régissant l'exercice des professions libérales pour éliminer les pratiques anticoncurrentielles injustifiées.

Autres priorités essentielles

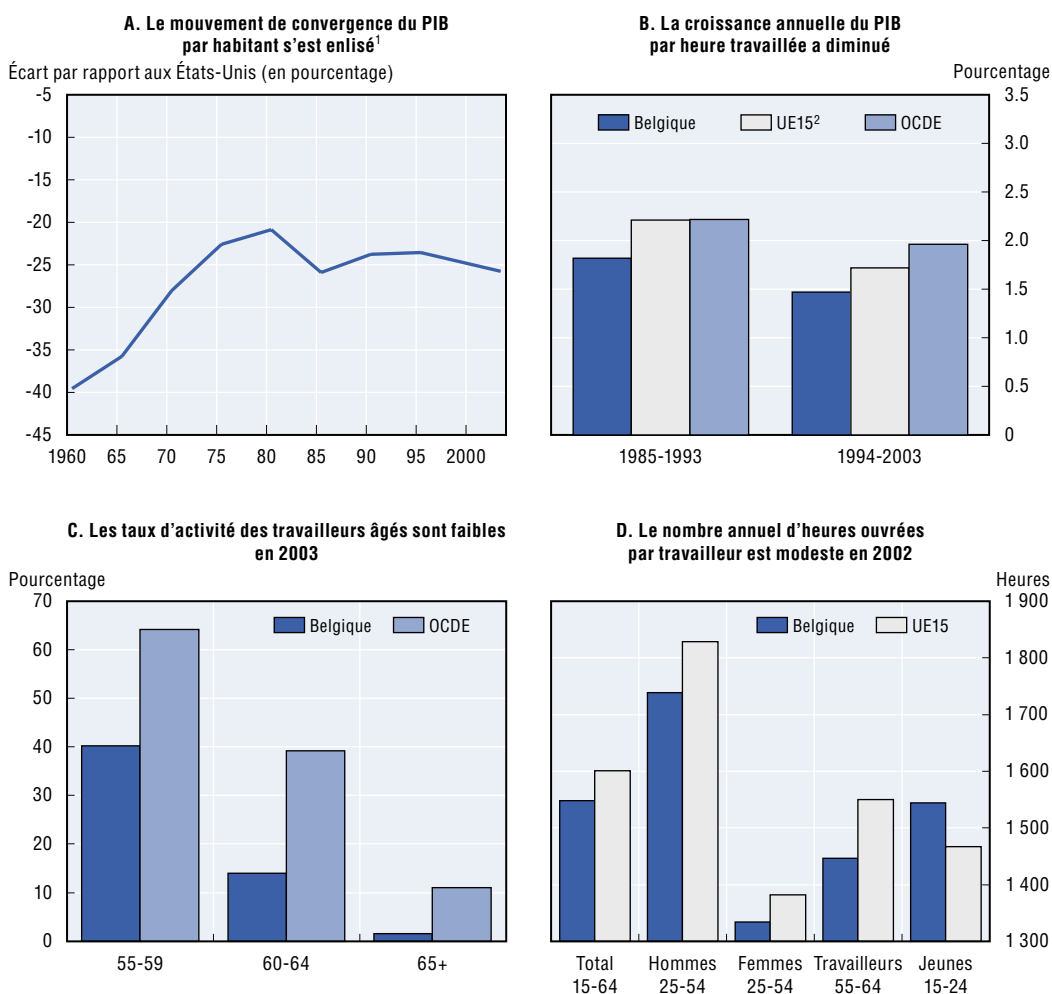
- Améliorer les acquis scolaires des jeunes issus de minorités ethniques et renforcer l'application des lois contre les discriminations, afin d'améliorer le comportement de ce groupe sur le marché du travail.
- Subordonner les allocations de chômage à des critères de recherche d'emploi dûment appliqués, et accroître les efforts déployés pour requalifier les chômeurs.

BELGIQUE

Indicateurs structurels

	1990	1995	2000	2003
Croissance tendancielle du PIB par habitant (en pourcentage)	1.9	1.5	1.8	1.7
Taux d'emploi tendanciel	57.9	59.4	61.4	62.1
Taux d'activité tendanciel	62.5	64.1	66.0	66.9
Taux de chômage structurel (NAIRU)	7.3	7.4	7.0	7.2

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.



1. Écart en pourcentage avec le PIB par habitant des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
2. À l'exclusion de l'Autriche et du Luxembourg.

Source : Graphiques A et B: *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2004 ; OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76 ; graphique C: OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; graphique D: Eurostat, *Enquête communautaire sur les forces de travail*.